

**Programme : Togo**  
**Pour l'année : 2004**

**Fait le : 18-11-2003**



## **I - CONTEXTE**

Réduction drastique, depuis une dizaine d'années, de l'aide bilatérale et multilatérale, en l'absence d'une alternance politique depuis trente-six ans. Les conditions socioéconomiques n'ont cessé de se dégrader. Le produit national brut (PNB) par habitant était de 270 dollars en 2001. La population est estimée à 4,9 millions d'habitants (2002), avec un taux de croissance annuel de 2,4 %. 40 % de la population est urbanisée ; 43 % des Togolais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Faible couverture vaccinale : seulement 44 % des enfants sont complètement vaccinés contre la poliomyélite et 39 % contre la rougeole. Espérance de vie de 49 ans ; taux de scolarisation : 53 % pour les garçons et 43 % pour les filles. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il y aurait au Togo plus de 490 000 personnes handicapées et près de 49 000 personnes à appareiller. Lomé, la capitale, abrite la première école africaine de formation de techniciens orthopédistes et d'orthophonistes francophones.

## **II - HISTORIQUE**

**1992** : premier appui technique en équipements et consommables pour l'ENAM (Ecole nationale des auxiliaires médicaux), à partir du bureau régional (Bradoc).

**1995** : organisation, par Handicap International et Swedish Handicap Institute, d'un séminaire sur la formation des orthoprothésistes à Lomé.

**1997** : ouverture du bureau de Handicap International au Togo. Appui aux 6 centres régionaux d'appareillage orthopédique et au centre de Lomé.

**1998** : enquête sur les conditions de vie des personnes handicapées, en collaboration avec le SCAC / ambassade de France et la Fetaph (Fédération togolaise des personnes handicapées), à partir de laquelle est élaboré le programme de Handicap International au Togo (1998-2002).

**1999** : mise en œuvre du projet d'appui au secteur orthopédique et aux associations de personnes handicapées du Togo, en partenariat avec le CNAO et la Fetaph, financé par l'Union européenne (juin 1999 à juin 2002).

**2000** : insertion d'un nouveau volet d'orthophonie, en partenariat avec Orthophonistes du monde (ODM).

**2001** : organisation des Japhaf (Jeux de l'avenir des personnes handicapées d'Afrique francophone) ; monitoring du programme par la DGVIII ; évaluation de l'école des techniciens orthopédistes de Lomé par l'ISPO (International Society for Prosthetics and Orthotics) et la FATO ; missions d'ODM dans le cadre de la mise en place de la filière orthophonie, pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles du langage et de la communication.

**2002** : renforcement du partenariat avec le lycée technique de Valence et ODM. Signature de l'arrêté de création de la filière orthophonie à l'ENAM. Evaluations du volet Appui aux associations de personnes handicapées et des associations de RBC (réadaptation à base communautaire). Revue des programmes de Handicap International au Togo et au Bénin, à Lyon, qui a redéfini leur stratégie d'intervention. Signature du deuxième accord-cadre 2002-2005 du programme Togo avec la République du Togo.

**2003** : accord-cadre avec la Fetaph et la Fetospha (Fédération togolaise de sport pour personnes handicapées). Financement de deux projets : renforcement des capacités de trois départements de l'ENAM, par le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et Handicap International Luxembourg (2003-2006) ; soutien aux adultes et enfants sourds du Togo, par Lady Michelham. Missions d'appui du lycée technique de Valence et de l'ISPO à l'ENAM. Le Togo est classé troisième aux Japhaf. La première loi sur la protection sociale des personnes handicapées est adoptée en novembre.

### **III - STRATEGIE**

La stratégie du programme passe par le **renforcement des capacités locales**, dans les secteurs public, associatif, confessionnel et privé. Un appui institutionnel est apporté à toutes les institutions (écoles, centres de réadaptation, associations de ou pour personnes handicapées, ONG nationales et internationales) intervenant dans le domaine du handicap au Togo.

Les **axes stratégiques** du programme sont :

1. l'appui à la réadaptation fonctionnelle, à travers des structures de soins (orthopédie, kinésithérapie, orthophonie) et de formation au sein des trois départements de l'Ecole nationale des auxiliaires médicaux (ENAM) de Lomé ;
2. le renforcement des capacités d'intégration socioéconomique des personnes handicapées, à travers un réseau associatif.

#### **Perspectives du programme**

- La consolidation des activités programmées, le renforcement du système de suivi des activités, l'élargissement du champ des activités à de nouveaux volets (éducation intégrée, santé mentale, sida).
- La capitalisation des acquis et la recherche de financement des activités du programme (2003-2006).

### **IV - DESCRIPTION DES ACTIONS**

Le programme Togo a pour objectif de **soutenir l'approche inclusive des personnes handicapées, à travers un réseau de partenaires**. Ses activités couvrent l'ensemble du territoire national. Elles sont réparties en cinq projets.

#### **1. Renforcement des capacités de trois départements (orthopédie, kinésithérapie et orthophonie) de l'ENAM**

- ◆ Amélioration des conditions de travail et des outils pédagogiques : rénovation des salles de cours et des machines-outils, dotation en équipements et outillages ; mise en place d'un centre de documentation.
- ◆ Renforcement des modalités pédagogiques, révision des curriculums de formation ; formation continue des formateurs ; programme de formation des maîtres orthoprothésistes, séjour d'enseignants spécialistes à Lomé.
- ◆ Renforcement du rayonnement régional de l'ENAM : départements des orthoprothésistes et des orthophonistes.

#### **2. Appui aux centres d'appareillage orthopédique et de kinésithérapie, appui aux associations de professionnels (techniciens orthoprothésistes et kinésithérapeutes) Astop et Amkito**

- ◆ Etat des lieux et montage d'un projet d'autonomisation des centres d'appareillage prévoyant :
  - le renforcement de la gestion des centres d'appareillage orthopédique ;
  - un soutien aux tournées de consultation et d'appareillage des personnes handicapées motrices, en partenariat avec les associations.
- ◆ Mise en place d'un programme de formation continue des kinésithérapeutes et orthoprothésistes, en partenariat avec les associations de professionnels Amkito et l'Astop.

#### **3. Renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des associations de personnes handicapées**

- ◆ Appui structurel à la Fédération togolaise des personnes handicapées (Fetaph), facilitant son rôle de coordination nationale des associations et de défense des droits des personnes handicapées.
- ◆ Identification des partenaires et accompagnement des structures associatives, en améliorant leurs capacités d'organisation interne en matière de montage de projets, de recherche de financement et de gestion de microprojets.

- ◆ Soutien à la Fédération togolaise de sport pour personnes handicapées (Fetospha), qui participe au renforcement de l'intégration par le sport des personnes handicapées.

#### **4. Réadaptation à base communautaire (RBC) des personnes handicapées**

- ◆ Mise en œuvre du projet de renforcement des capacités d'action des associations de RBC, avec le programme national RBC.
- ◆ Appui technique aux associations et ONG nationales pour apporter des réponses aux besoins des personnes handicapées.
- ◆ Organisation de séances de sensibilisation au handicap au niveau communautaire, avec les associations.
- ◆ Réalisation d'un programme de communication autour du handicap et de la personne handicapée.

#### **5. Appui à la prise en charge des troubles du langage et de la communication**

Ce projet vise à :

- ◆ identifier les besoins des personnes sourdes, dépister, diagnostiquer et prendre en charge les personnes présentant des troubles du langage et / ou de la communication liés à un handicap moteur, mental ou sensoriel, afin de favoriser leur insertion sociale ;
- ◆ appuyer la formation des professionnels compétents pour la prise en charge des troubles du langage ou de la communication, en partenariat avec ODM, les centres hospitaliers universitaires, Envol, EPHPHATA et l'ENAM.

#### **V - PUBLIC CONCERNE**

Les personnes handicapées (elles seraient 490 000, tous handicaps confondus) et leur famille sont les **bénéficiaires directs** de ce programme.

Les professionnels travaillant dans les ateliers et centres d'appareillage orthopédique, de rééducation fonctionnelle ou médicoéducatifs en sont également bénéficiaires. L'ENAM – en particulier les départements de formation des techniciens orthoprothésistes et des masseurs-kinésithérapeutes, ainsi que le nouveau département d'orthophonie (octobre 2003) – et nos partenaires associatifs (Fetaph, Fetospha et les 25 associations affiliées) sont aussi des bénéficiaires du programme.

Enfin, au niveau institutionnel, le ministère de la Santé publique, le ministère des Affaires sociales et les directions régionales dépendant de ces deux ministères, de même que le programme national RBC, sont les **partenaires** du programme.

#### **VI - MOYENS MIS EN ŒUVRE**

**Personnel expatrié** : directeur de programme, chef de projet Formation et Réadaptation, chef de projet Orthophonie, administrateur.

**Personnel national** : chef de projet Appui aux associations, chef de projet RBC, chef de projet Orthopédie, administrateur adjoint, secrétaire, logisticien, chauffeurs, personnel d'entretien et de gardiennage.

Un bureau national à Lomé.

**Budget prévisionnel total pour 2004** : 700 000 euros.